



Indemnité d'occupation que dois je exactement?

Par **Jamila Hani**, le **30/11/2017** à **19:41**

Bonjour,

J'ai une ordonnance de non conciliation du 16/04/10 mon ex mari a quitté le domicile en juillet 2010 le divorce a été prononcé en mars 2013,j'ai eu la jouissance de notre maison et je continuais a payer seul l'emprunt immobilier jusqu'en decembre 2012 date a laquelle nous avons remboursé notre pret immobilier.Ma maison a ete vendu le 15/11/17 et la notaire a calculer la jouissance d'occupation a 1000 euros pas mois sur 19 mois.Je ne comprends pas c'est exorbitant.Pouvez m'aider a comprendre. Merci

Par **Visiteur**, le **30/11/2017** à **22:25**

Bonjour,

Demandez à ce notaire les justificatifs de son calcul...loyer moyen dans le même secteur pour un bien comparable et modalités de la prise en compte des échéances de crédit payées par vous.

Par **flashlook**, le **04/12/2017** à **14:42**

le notaire a calculé sur une location moyenne de villa dans votre region SOIT 2000e/ mois ce qui est plus que normal pour une maison d habitation , vous avez donc une indemnité de 1000e: a payer a la"" communauté"" pour les comptes de liquidation rien d anormal la votre ex mari n a pas profité lui de la jouissance du bien pendant que vous y habitez !